



fédération française des Échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2012

1- Mise en place de la Commission

Les membres de la C.S.O.E ont été désignés par le Comité Directeur Fédéral.

Il s'agit de :

- Agnès EDEN (présidente)
- Philippe BROCHET (membre)
- Wilhem DAMOUR (membre, en remplacement de Mélanie VEROT, démissionnaire).

2- Examen des listes

La CSOE tient réunion à ELANCOURT le 4 novembre 2012, au siège de la Fédération, pour examen des listes pour les élections du Comité Directeur de la Fédération Française des Echecs, qui auront lieu le 31 mars 2013.

Elle rappelle utilement :

- qu'elle ne peut décider de la validité d'une liste car elle n'est investie que d'une mission de contrôle. Selon l'article 2.6.1 des statuts fédéraux, la CSOE « ...contrôle la recevabilité des candidatures et exige la délivrance de tout élément utile à cette fin... » ;
- qu'aucune dérogation portant sur la nature des documents à produire et les délais impartis ne peut être délivrée.

a- Liste présentée par Monsieur Léonard BATESTI

La CSOE constate que la liste composée de 28 noms et 3 remplaçants, présentée par Monsieur Léonard BATESTI a été déposée dans les formes (article 2.3.2 des statuts fédéraux) et les délais requis (31 octobre 2012).

Elle note cependant :

- 1- que la candidate n°9 de la liste, **Hélène ROSSINOT**, ne satisfait pas à la condition « être licenciée à la Fédération Française des Echecs depuis douze mois consécutifs au moment du dépôt des listes ». En conséquence de quoi sa candidature est invalidée. Conformément au règlement officiel et afin d'éviter toute invalidation d'une liste candidate en son entier à raison de candidatures isolément non conformes, la CSOE a remplacé cette candidature invalidée par le premier suppléant mentionné sur le formulaire de dépôt de liste, en l'occurrence **Gérard VAYSSE** ;



Fédération Française des Échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

2- que le candidat n°20 de la liste, Jean Pierre **MERCIER**, n'a pas fait parvenir dans les délais impartis son extrait de casier judiciaire n°3 (arrivé par email le 2 novembre 2012 au siège de la fédération). En conséquence de quoi sa candidature est invalidée. Conformément au règlement officiel et afin d'éviter toute invalidation d'une liste candidate en son entier à raison de candidatures isolément non conformes, la CSOE a remplacé cette candidature invalidée par le deuxième suppléant mentionné sur le formulaire de dépôt de liste, en l'occurrence **Béatrice FIROAGUER**.

En vertu de la mission de contrôle qui lui a été confiée, la C.S.O.E se prononce en faveur de la recevabilité de cette liste modifiée, les 2 remplaçants intégrant la liste dans les 2 dernières positions.

b- Liste présentée par Monsieur Diego SALAZAR

Dans un courriel en date du 3 novembre 2012, Aurélie DACALOR, représentant la liste de Monsieur Diego SALAZAR, fait part de son étonnement quant au fait que ladite liste ne soit pas parvenue au siège fédéral bien que déposée, selon elle, à la poste du Cap d'Agde le 30 octobre pour un départ le 31 octobre (cachet de la poste faisant foi).

Elle se propose de faire parvenir cette liste par mail afin que la CSOE puisse « au moins vérifier les numéros de licence et âges des candidats », ce qu'elle fait le même jour.

Puis, elle propose de faire parvenir les pièces du dossier de chacun des colistiers par fichier zippé afin que la CSOE examine l'entier dossier, sous réserve d'une validation expost, après s'être assurée d'un envoi conforme aux délais impartis (31 octobre 2012, cachet de la poste faisant foi). Ces envois ont lieu le dimanche 4 novembre à partir de 14h, à la fois par courriel et par fax.

Néanmoins en l'absence de plus du tiers des pièces exigées, la CSOE a décidé de reporter sa décision après réception effective de la liste et des pièces justificatives.

L'examen définitif de la liste sera fait dans les meilleurs délais afin de pouvoir transmettre au Comité directeur le dossier au plus tard le vendredi 9 novembre 2012, conformément au calendrier annoncé.

En vertu de la mission de contrôle qui lui a été confiée, la C.S.O.E met sa décision en réserve quant à la recevabilité de cette liste.

La présidente
Agnès EDEN



Fédération Française des Échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES PROCES VERBAL DE LA REUNION TELEPHONIQUE DU 5 NOVEMBRE 2012

La CSOE n'ayant pas reçu la liste de Monsieur Diego SALAZAR dans les délais impartis, mais ayant reçu l'assurance que celle-ci avait été envoyée pour le 31 octobre 2012, avait mis en réserve sa décision quant à la recevabilité de celle-ci.

Le secrétariat fédéral ayant reçu ce jour par courrier recommandé ladite liste (retransmise par coursier à la Présidente Agnès EDEN), une réunion téléphonique en a permis l'examen.

La CSOE constate que la liste composée de 28 noms et 3 remplaçants, présentée par Monsieur Diego SALAZAR a été déposée dans les formes (article 2.3.2 des statuts fédéraux) et les délais requis (31 octobre 2012, le cachet de la poste faisant foi).

Elle note cependant que le candidat n°25 de la liste, **Mathieu CORNETTE**, ne satisfait pas à la condition « être licencié à la Fédération Française des Echecs depuis douze mois consécutifs au moment du dépôt des listes ». En conséquence de quoi sa candidature est invalidée. Conformément au règlement officiel et afin d'éviter toute invalidation d'une liste candidate en son entier à raison de candidatures isolément non conformes, la CSOE a remplacé cette candidature invalidée, par le premier suppléant mentionné sur le formulaire de dépôt de liste, en l'occurrence **Pablo OLLIER**.

En vertu de la mission de contrôle qui lui a été confiée, la C.S.O.E se prononce en faveur de la recevabilité de cette liste modifiée, le remplaçant intégrant la liste en dernière position.

La présidente
Agnès EDEN